

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-7910 / 101188
Sintetica-Bioren SA, 2108 Couvet
production de solutés pour perfusion et conditionnement en poches polypropylène
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H
02.04.2006–01.04.2009 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 06-7918 / 100339
Frédéric Piguet SA, 1347 Le Sentier
fabrication et secteur Contrôle Qualité
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
65 H, 90 F
01.10.2005–30.09.2008 (Modification)
- 06-7925 / 101458
KS 22 SA, 1219 Châtelaine
département tubes (décolletage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
12.02.2006–11.02.2009 (Modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 06-7927 / 110587
Hertz SA, 1292 Chambésy
nettoyage des véhicules de location Hertz SA
besoins spéciaux de consommation
8 H
01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-7678 / 100606
Heraeus Materials SA, – Cossonay-Gare
départements: rectifiage, assemblage, fils
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
19 H, 7 F
19.02.2006–18.02.2009 (Renouvellement)
- 06-7692 / 100399
Roger Meylan SA, 1143 Apples
décolletage et fraisage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H, 5 F
15.01.2006–14.01.2009 (Renouvellement/modification)
- 06-7695 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
secteurs presses / laminage à froid
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
26.03.2006–25.03.2009 (Renouvellement)
- 06-7696 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
secteurs fusion, coulée / recuit, traitement de surface, emballage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
26.03.2006–25.03.2009 (Renouvellement)
- 06-7728 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
Ligne IGV (Irrigation Grands Volumes)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
11 H, 2 F
06.02.2006–05.02.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 06-7706 / 101968
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval
Fabrication des moteurs «pas-à-pas»: usinage CNC – bobinage – coupage
des câbles – injection – assemblage des actionneurs – montage circuits
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
40 H
01.05.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

- 06-7729 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
ligne PP (Perfusion Poches), Ligne Nutrition, Ligne Préparation Solutions,
Maintenance, Stock
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
48 H, 12 F
09.01.2005–08.01.2008 (Modification)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(Art. 14 et 15 OLT1)**

- 06-7633 / 110539
Sun Microsystems (Suisse) SA, succursale de Gland, 1196 Gland
Service Level Agreement: Déangement à des systèmes informatiques pour
des clients dans toute la Suisse
besoins spéciaux de consommation
7 H
16.01.2006–15.01.2009 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)

- 06-7679 / 100606
Heraeus Materials SA, – Cossonay-Gare
départements: rectifiage, assemblage, fils
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H, 1 F
19.02.2006–18.02.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 06-7694 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
nettoyage, surveillance usine, recuit
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
26.03.2006–25.03.2009 (Renouvellement)
- 06-7735 / 110553
Cyberline AG, 1018 Lausanne
Call-Center
besoins spéciaux de consommation
7 H, 1 F
01.02.2006–31.01.2009 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)**

– 06-7709 / 101968

Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval

Injection plastique – production de moteurs

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

186 H

01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

7 mars 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	09
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.03.2006
Date	
Data	
Seite	2633-2636
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 417

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.